

16 mai 2004 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la lutte contre le piratage et la contrefaçon des oeuvres culturelles, Cannes le 16 mai 2004.

Monsieur le Député-Maire,

Monsieur le Président,

Chers Amis,

La piraterie des oeuvres culturelles est un fléau qu'il faut combattre avec fermeté et détermination, qu'il s'agisse du trafic de cassettes vidéo, de la copie sauvage de disques ou de l'échange de fichiers protégés sur Internet. A chaque fois, c'est un artiste qu'on spolie. C'est la création que l'on met en danger. C'est la culture qui est menacée.

Certains peuvent être tentés de considérer, au nom de la liberté, parfois de l'insouciance, parfois même de la démagogie, que les films, les musiques et, d'une façon générale, toutes les oeuvres doivent être accessibles à tous, immédiatement et gratuitement.

Certains peuvent être tentés, installés devant un écran d'ordinateur, de télécharger des oeuvres par milliers. Ils peuvent aussi être tentés de les échanger, voire d'acheter à vil prix, sous le manteau, les contrefaçons produites en grande quantité par de véritables mafias internationales, en considérant qu'il ne s'agit là que d'objets virtuels ou de simples " galettes " de plastique.

Aujourd'hui, il est temps que chacun prenne conscience que, derrière ces fichiers, ces cassettes, ces disques copiés, parfois volés, ce sont des artistes, des créateurs, des femmes et des hommes qui ont pris des risques, qui ont consacré plusieurs années de leur vie à concevoir des oeuvres, à les enregistrer, à les incarner, à qui on vole leurs droits, leur rémunération, et plus encore leur dignité.

L'opinion publique doit prendre toute la mesure de la valeur que représentent les uvres de l'esprit et l'emploi culturel.

C'est pourquoi, à l'occasion de votre rencontre, je veux dire sans ambiguïté que le vol des films, le vol des musiques n'est pas tolérable. Avec le Gouvernement, j'entends qu'un important effort de pédagogie soit conduit pour permettre une prise de conscience de tous nos concitoyens, et notamment des plus jeunes. Le système légitime de rémunération des artistes et des créateurs doit être expliqué pour être mieux compris et mieux défendu. J'entends aussi que les artistes soient aidés à diffuser leurs oeuvres par Internet de manière légale et sécurisée. J'entends enfin que la France renforce ses moyens et son action pour lutter contre les graves atteintes à la propriété artistique.

Par ailleurs, je souhaite que cette politique déterminée soit pleinement relayée au niveau international pour mobiliser toutes les autorités compétentes, en particulier en Europe. Tous les pays doivent pleinement reconnaître les droits intellectuels. A cet égard, je me félicite et me réjouis de la réunion, à Cannes, des Ministres européens de la Culture qui exprimeront, je n'en doute pas, leur volonté commune de lutter contre la piraterie et la contrefaçon. Je forme d'ailleurs des voeux pour que vos travaux puissent déboucher sur des propositions concrètes. Devant vous qui êtes réunis aujourd'hui, je tiens à réaffirmer la volonté de la France de défendre les droits des créateurs et sa détermination à lutter sans concession contre le piratage et la contrefaçon des oeuvres. C'est un combat juste car c'est un combat pour les artistes, pour la création, pour la diversité culturelle.

Je vous remercie.